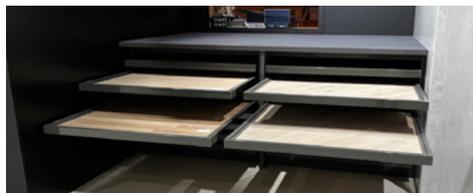


VOTRE
SPÉCIALISTE DE
L'AMÉNAGEMENT
D'ESPACE

TRIMAT
CRÉATEUR D'AGENCEMENT

SHOWROOM REVÊTEMENT SOL & MUR



2025



SOMMAIRE

Présentoirs bas coulissants	4
Denver	
Noorvick	
Lenox	
Pismo	
Présentoirs bas pivotant	11
Berea	
Présentoirs hauts coulissants	12
Sedona	
Santo	
Lindale	
Tomah	
Tomah swivel	
Fresno	
Présentoirs hauts pivotants	21
Melvern	
Carreauthèque	22
Mural carreauthèque & table de choix	
Elko	
Reno	
Implantation / Étude	24
Réalisations	25



Expert dans l'agencement de magasins, TRIMAT conçoit et produit tous les mobiliers nécessaires pour mettre en avant les références magasin.

Depuis une dizaine d'années, la société TRIMAT offre ses services en aménagement et en agencement de surfaces de vente. Elle conçoit, fabrique et pose de nombreux produits vous permettant de mettre en avant vos articles et/ou de les stocker.

Nous intervenons principalement dans les domaines des grandes surfaces de bricolage, des showrooms de négoce de matériaux, de tissus et plus généralement dans tous types de grandes surfaces et boutiques spécialisées.

Basée à La Tessoualle, proche de Cholet, à la limite de la Vendée et des Deux-Sèvres, la société s'appuie sur une expérience et un savoir-faire qui lui permet de répondre efficacement à vos demandes.

Entreprise à taille humaine, TRIMAT sait s'adapter et être réactive face à de nombreuses situations. La vingtaine de collaborateurs a pour ambition de faire progresser l'entreprise, pour qu'elle soit encore plus performante et les clients, encore plus heureux.



PRÉSENTOIRS BAS COULISSANTS

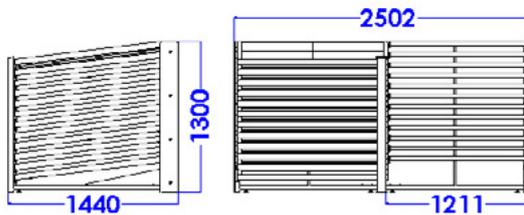
Denver

DENVER SIMPLE 12 expos



12

POIDS MAXI
38kg par cadres



RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	DIMENSION EXPO
EMB0047.12	DENVER SIMPLE 12 expos L2502 P1440 H1300	1210x1210
EMB0050.12	DENVER SIMPLE 12 expos L2102 P1240 H1300	1010x1010
EMB0051.12	DENVER SIMPLE 12 expos L1682 P1034 H1300	820x820

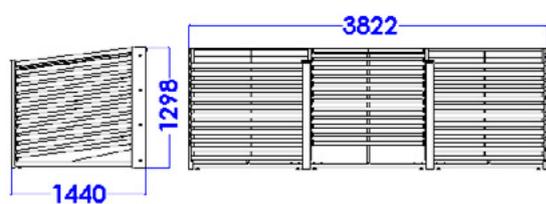
DENVER DOUBLE 24 expos



24

POIDS MAXI

38kg max par cadres



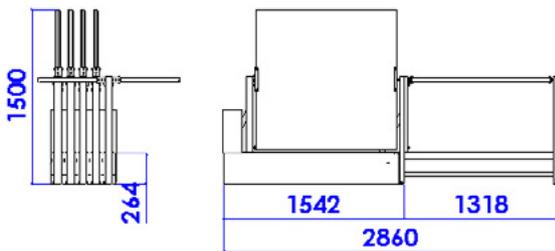
RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	DIMENSION EXPO
EMB0047.24	DENVER DOUBLE 24 expos L3822 P1440 H1300	1210x1210
EMB0050.24	DENVER DOUBLE 24 expos L3222 P1240 H1300	1010x1010
EMB0051.24	DENVER DOUBLE 24 expos L2592 P1034 H1300	820x820

Noorvick

NOORVIK SWIVEL 10 expos



10



POIDS MAXI

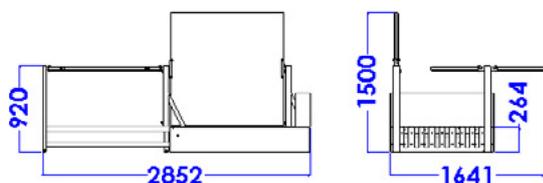
40kg max par cadres

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	DIMENSION EXPO
EMB0126.10	NOORVIK Swivel 10 expos L1100 P1142 H1100	800x800
EMB0125.10	NOORVIK Swivel 10 expos L1100 P1242 H1200	900x900
EMB0076.10	NOORVIK Swivel 10 expos L1100 P1342 H1300	1000x1000
EMB0061.10	NOORVIK Swivel 10 expos L560 P1542 H1500	1200x1200
EMB0073.10	NOORVIK Swivel 10 expos L560 P942 H1500	600x1200

NOORVIK SWIVEL 20 expos



20



POIDS MAXI

40kg max par cadres

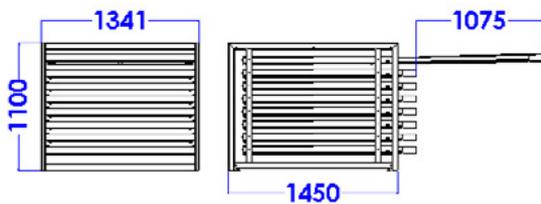
RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	DIMENSION EXPO
EMB0126..20	NOORVIK Swivel 20 expos L1100 P1142 H1100	800x800
EMB0125.20	NOORVIK Swivel 10 expos L1100 P1242 H1200	900x900
EMB0076.20	NOORVIK Swivel 20 expos L1100 P1342 H1300	1000x1000
EMB0061.20	NOORVIK Swivel 20 expos L560 P1542 H1500	1200x1200
EMB0073.20	NOORVIK Swivel 20 expos L560 P942 H1500	600x1200

Lenox

LENOX SF 8 expos



8



OPTION

- Joue d'habillage
- Habillage plateau (panneau lisse, moquette, à carrelé)
- Sur cadre

DIMENSION EXPO

- Ep. max 30mm (support compris)

POIDS MAXI

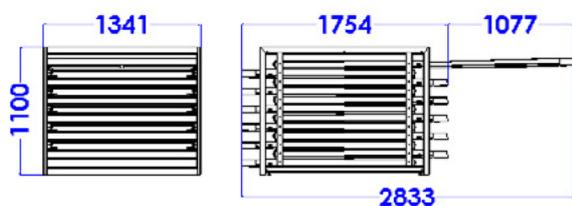
- 60kg par cadres

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	DIMENSION EXPO
EMB0074	LENOX SF 8 expos 1210X1210	1200x1200
EMB0128	LENOX SF 8 expos 1010x610	600x1000

LENOX DF 12 expos



12

**OPTION**

- Joue d'habillage
- Habillage plateau (panneau lisse, moquette, à carrelé)
- Sur cadre

DIMENSION EXPO

- Ep. max 30mm (support compris)

POIDS MAXI

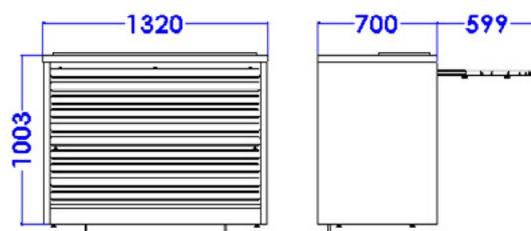
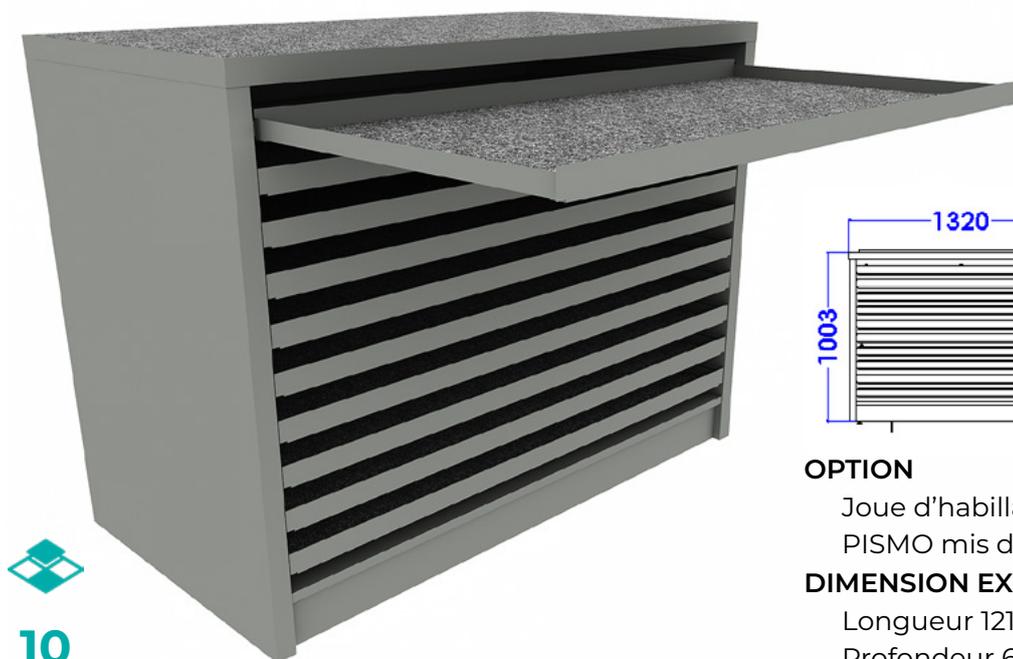
- 60kg par cadres

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	DIMENSION EXPO
EMB0127	LENOX DF 12 expos 1010x1010	1000x1000
EMB0063	LENOX DF 12 expos 1210x1210	1200x1200

Pismo

PISMO Meuble 10 tiroirs métal L1320 P700 H1000

REF: EMB0043



OPTION

Joue d'habillage en cas de 2 meubles
PISMO mis dos à dos

DIMENSION EXPO

Longueur 1215 mm
Profondeur 614 mm
Ep. max 25mm

POIDS MAXI

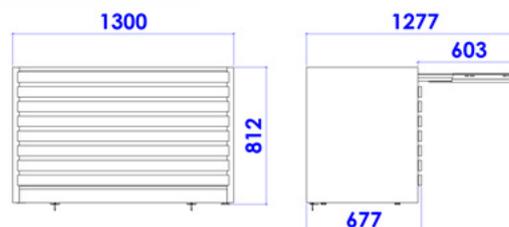
20kg par cadres



10

PISMO Meuble 8 tiroirs bois L1300 P682 H802 sans plateau

REF: EMB0110



OPTION

Plateau à prévoir selon configuration

DIMENSION EXPO

Longueur 1215 mm
Profondeur 614 mm
Ep. max 25mm

POIDS MAXI

20kg par cadres



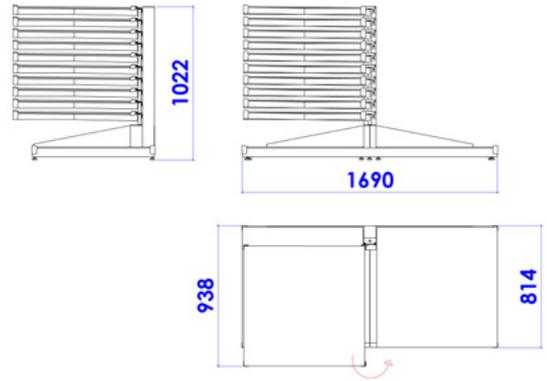
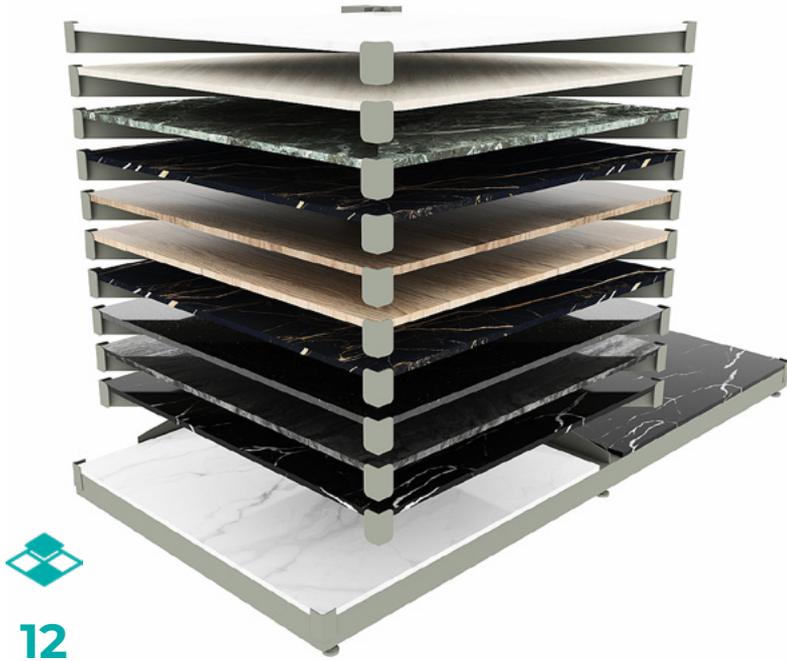
8

PRÉSENTOIRS BAS PIVOTANT

Berea

BEREA 12 carreaux 800x800

REF: EMB0104.80.80

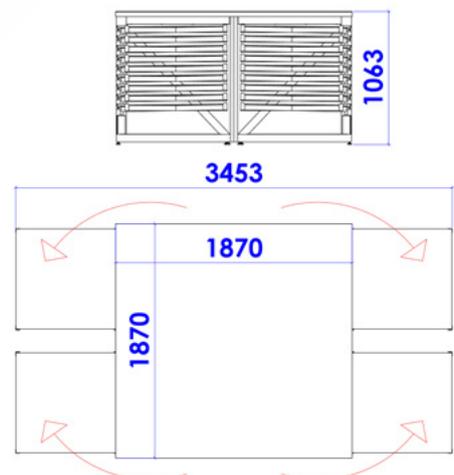


12

POIDS MAXI
30kg par cadres

Table BERA 4x10 expos carreaux 800x800

REF: EMB0131.8.40



40

POIDS MAXI
30kg par cadres

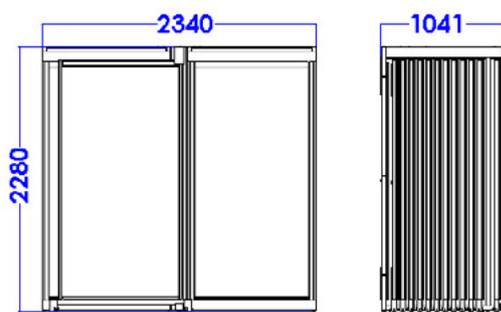
PRÉSENTOIRS HAUTS COULISSANTS

Sedona

SEDONA Présentoir vertical coulissant 14 Expo dont 2 fixes REF: EMB0042.SIMPLE
L2344 P1041 H2280



14



DIMENSION EXPO

Longueur 1010 mm

Hauteur 2010 mm

Ep. max 31mm (support compris)

POIDS MAXI

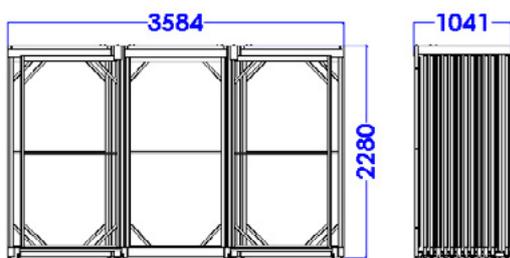
180kg par cadres

SEDONA Présentoir vertical coulissant 27 Expo 1010x2010
dont 3 fixes L3586 P1041 H2280

REF: EMB0042.DUO



27



DIMENSION EXPO

Longueur 1010 mm

Hauteur 2010 mm

Ep. max 31mm (support compris)

POIDS MAXI

180kg par cadres

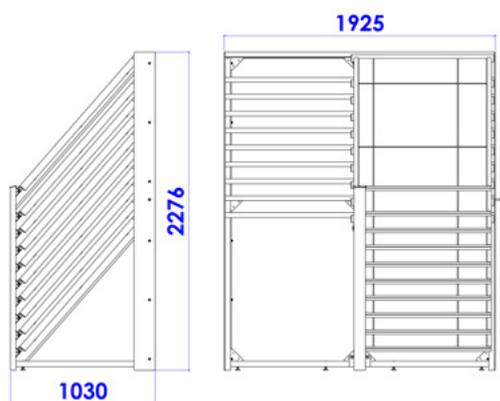
Santo

SANTO SIMPLE 10 expos 910x1210 L1925 P1030 H2276

REF: EMB0123.0910.1210



10



DIMENSION EXPO

Longueur 910 mm

Profondeur 1210 mm

Ep. max 29mm (support compris)

POIDS MAXI

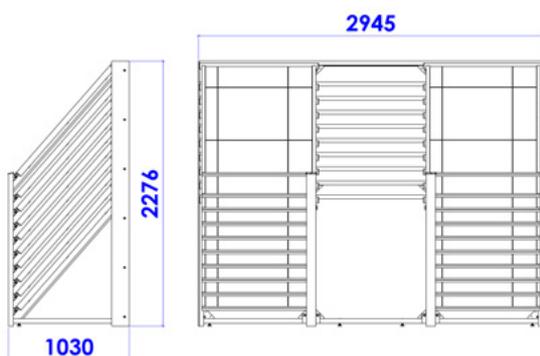
38kg par cadres

SANTO DOUBLE 20 expos 910x1210 L2945 P1030 H2276

REF: EMB0124.0910.1210v



20

**DIMENSION EXPO**

Longueur 910 mm

Profondeur 1210 mm

Ep. max 29mm (support compris)

POIDS MAXI

38kg par cadres

Lindale

LINDALE L2070 P780 H2700 6 coulissants

REF: EMB0070



6



OPTION

Habillage (étude selon linéaire)
Eclairage
Cadre supplémentaire
Butée d'alignement

DIMENSION EXPO

Longueur max 1200 mm
Hauteur max 2550 mm
Ep. max 21mm (support compris)

POIDS MAXI

XXkg par cadres

RÉFÉRENCE

EMB0070.2070.6S

EMB0070.2070.6S

DÉSIGNATION

LINDALE Base L2070 P780 H2700 6 coulissants

LINDALE Suite L2070 P780 H2700 6 coulissants

LINDALE L3070 P780 H2700 6 coulissants

REF: EMB0070



6

**OPTION**

Habillage (étude selon linéaire)
 Eclairage
 Cadre supplémentaire
 Butée d'alignement

DIMENSION EXPO

Longueur max 1200 mm
 Hauteur max 2550 mm
 Ep. max 21mm (support compris)

POIDS MAXI

XXkg par cadres

RÉFÉRENCE

EMB0070.3070.6B

DÉSIGNATION

LINDALE Base L3070 P780 H2700 6 coulissants

EMB0070.3070.6S

LINDALE Suite L3070 P780 H2700 6 coulissants

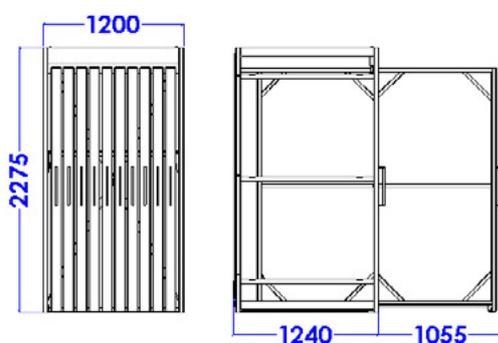
Tomah

TOMAH 20 expos 1010x2010 L1200 P1240 H2275

REF: EMB0052



20



OPTION D'HABILLAGE

- Panneau lisse
- Panneau rainuré
- Panneau à carreler

DIMENSION EXPO

- Longueur 1010 mm
- Hauteur 2010 mm
- Ep. max 31mm (support compris)

POIDS MAXI

- 180kg par cadres

RÉFÉRENCE

EMB0052.B

EMB0052.S

DÉSIGNATION

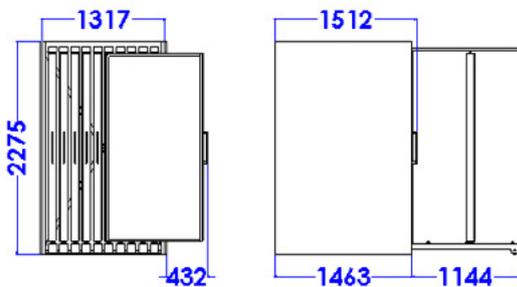
TOMAH Base 20 expos 1010x2010 L1200 P1240 H2275

TOMAH Suite 20 expos 1010x2010 L1200 P1240 H2275

Tomah swivel

TOMAH SWIVEL 20 Expos 2010x1010 L1318 P1461 H2275

REF: EMB0048



OPTION D'HABILLAGE

- Panneau lisse
- Panneau rainuré
- Panneau à carreler

DIMENSION EXPO

- Longueur 1010 mm
- Hauteur 2010 mm
- Ep. max 31mm (support compris)

POIDS MAXI

- 180kg par cadres

RÉFÉRENCE

EMB0048.B

DÉSIGNATION

TOMAH SWIVEL Base 20 expos 1010x2010 L1318 P1461 H2275

EMB0048.S

TOMAH SWIVEL Suite 20 expos 1010x2010 L1318 P1461 H2275

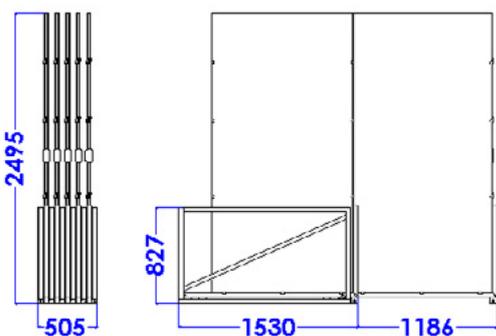
Fresno

FRESNO 10 carreaux 1200x2400

REF: EMB0068



10



DIMENSION EXPO

Longueur 1200 mm

Hauteur 2400 ou 2700 mm

POIDS MAXI

120kg par cadres

PRÉSENTOIRS HAUTS PIVOTANTS

Melvern

MELVERN DOUBLE 26 expos 1010x2010 dont 2 fixes
L3688 P1734 H2206

REF: NC



26



DIMENSION EXPO

Longueur 1010 mm

Hauteur 2010 mm

Ep. max 31mm (support compris)

POIDS MAXI

180kg par cadres

CARREAUTHÈQUE

Mural carreauthèque & table de choix



Mural Longueur selon étude P620 H2500

En partie basse, modules L666 ou L970 structure métal avec tiroirs expo carreaux
En partie haute, caissons étagères avec rainures pour expo carreaux ou sans pour rangement
Eclairage des caissons par bande LED sur les cotés

Table de choix L2500 P1000 H1000

Structure métal avec tiroirs expo carreaux et habillage avec rangement ouvert
Plateau avec revêtement PVC ou moquette noir



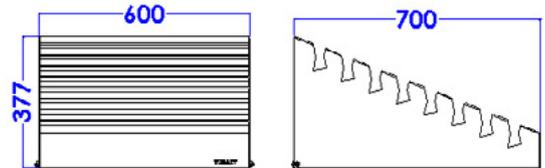
Elko

ELKO 8 expos sur roues L600 P700 H375

REF: EMB0032



8



DIMENSION EXPO

Longueur mini 660mm
Ep. max 20mm

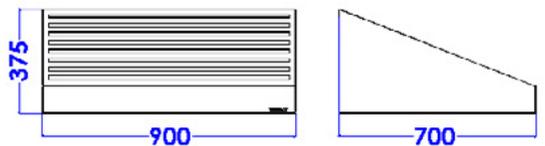
Reno

RENO 8 expos L900 P700 H375

REF: EMB0033



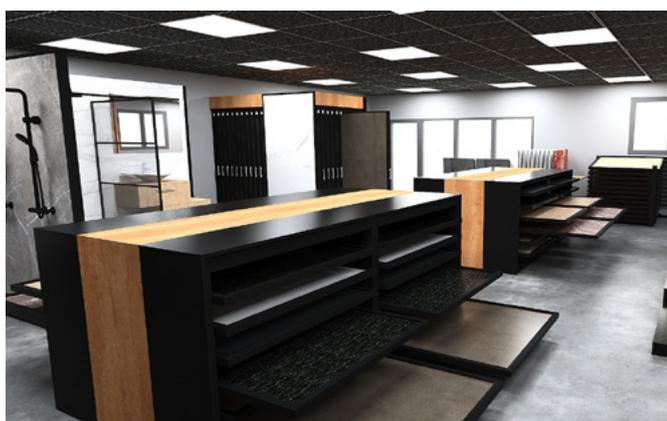
8 à 16



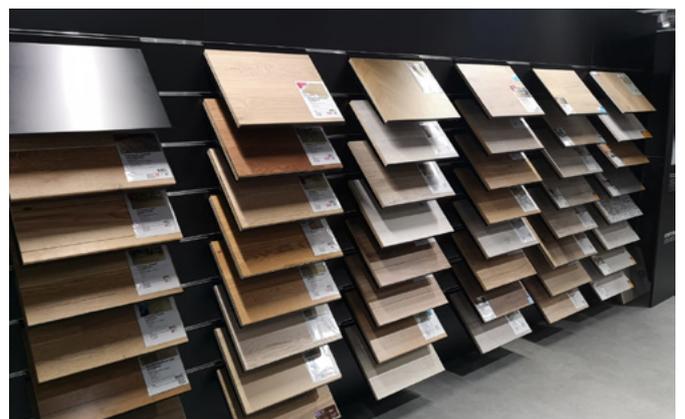
DIMENSION EXPO

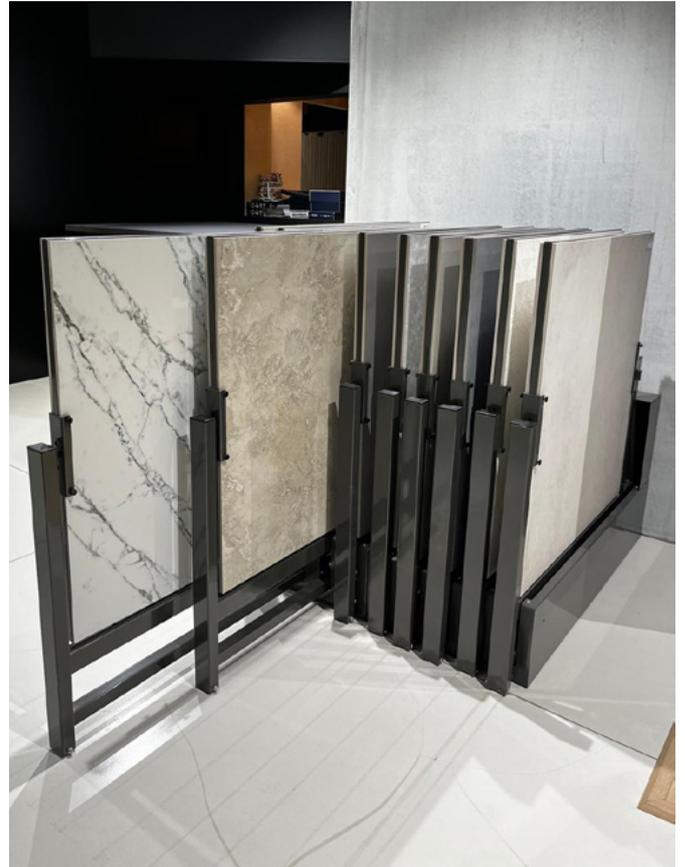
Longueur max 850mm
Ep. max 30mm

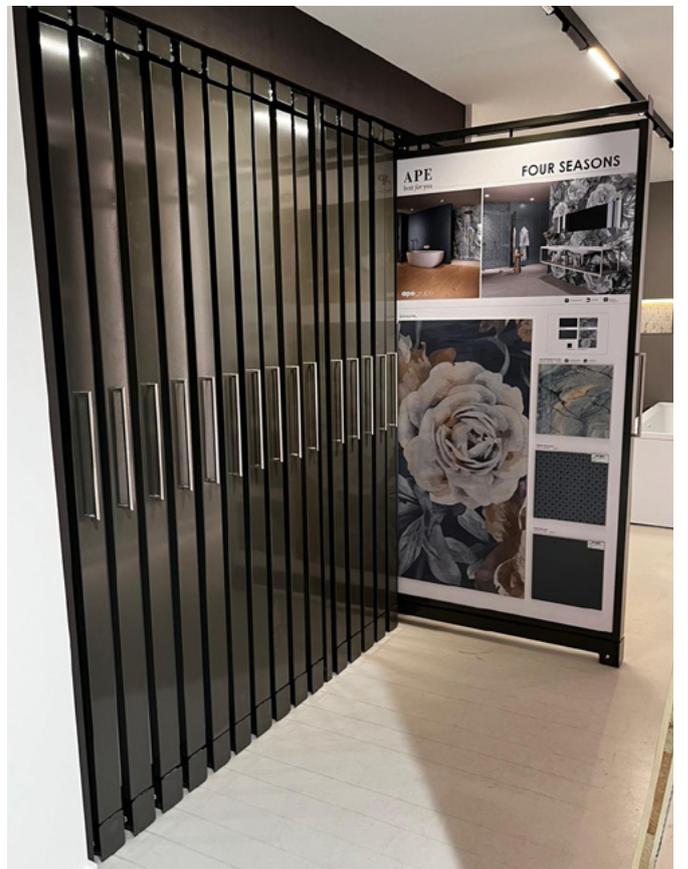
IMPLANTATION / ÉTUDE



RÉALISATIONS







1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos travaux, produits, fournitures et prestations de services.

Toute commande passée à TRIMAT implique l'acceptation des présentes conditions générales par le Client et renonciation à ses propres conditions générales. Toutes les clauses contraires aux présentes conditions générales, qu'elles figurent sur la commande ou sur tout autre document provenant du Client, seront réputées non opposables à TRIMAT.

Les présentes conditions générales n'excluent pas l'application de conditions particulières TRIMAT, susceptibles de modifier ou compléter, par convention expresse, les présentes. Les conditions particulières peuvent notamment prendre la forme d'un devis, d'une offre ou d'un bon de commande TRIMAT.

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs, sont donnés à titre indicatif. TRIMAT se réserve le droit d'apporter toutes modifications de présentation, de forme, de dimensions, de conception ou matière à ses appareils dont les reproductions et les descriptions figurent sur tous ses documents, catalogues, sites internet, prospectus et tarifs.

2. ÉTUDE ET PROJETS

Les plans, dessins, maquettes, échantillons et devis restent la propriété exclusive de TRIMAT et ne peuvent être utilisés ni communiqués par le Client et/ou son mandataire sans l'accord écrit préalable de TRIMAT.

TRIMAT reste seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ses plans, dessins, maquettes, échantillons et devis en application de la loi française relative à la propriété intellectuelle.

TRIMAT est autorisée par le Client à citer la mission ou le projet, à utiliser des dessins et photographies comme références ou/et exemples.

3. FORMATION DU CONTRAT

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée d'un ordre daté et établi par mail, fax ou courrier du Client ou sur le devis TRIMAT dûment daté, signé et tamponné par le Client.

TRIMAT se réserve le droit de contester les termes d'une commande et de ne satisfaire que partiellement les commandes reçues dans le cas où sa capacité ne permettrait pas de les honorer pleinement.

À réception de la commande, TRIMAT pourra adresser au client, à sa demande écrite, une confirmation de commande.

4. EXÉCUTION DES COMMANDES

Les produits, fournitures et services sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans l'offre de TRIMAT.

Le client transmettra à TRIMAT toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission et de nature à la faciliter. TRIMAT part du principe que les informations fournies par le Client sont complètes, sûres et exactes. Le Client est entièrement responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité de ces informations.

Tous les frais découlant d'informations tardives, manquantes ou incomplètes de la part du Client seront à la charge exclusive du Client ainsi que toutes les conséquences qui pourraient en découler pour TRIMAT ou tout autre tiers.

Les produits et fournitures TRIMAT peuvent subir des variations et des modifications. TRIMAT se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits et fournitures si elle estime que ces modifications sont nécessaires.

Le Client s'engage à accepter l'exécution de sa commande aux conditions stipulées aux présentes.

Le Client ne pourra ni rendre ni échanger tout ou partie des fournitures et produits décrits dans la commande sans l'accord préalable de TRIMAT.

La vente est conclue définitivement lors de la commande. En cas d'annulation d'une commande par le Client, l'intégralité des sommes déjà versées à la date de l'annulation à TRIMAT au titre de cette commande ne fera l'objet d'aucun remboursement au Client. Aucun retour de fournitures, ni produits ne pourra être réalisé sans l'accord écrit de TRIMAT, les fournitures et produits devront être retournés, après acceptation écrite de TRIMAT, en parfait état de conservation et d'entretien. Ils voyageront aux frais et risques du Client.

5. SUPPLÉMENTS

Toutes les fournitures et tous les produits, travaux et/ou heures de travail non prévus au devis, qu'ils soient :

- Demandés par le Client, même verbalement,
- Rendus nécessairement par des imprévus sur l'état des lieux,
- Imposés par un organisme officiel,
- Ou toute autre nature donnent lieu à un supplément à la Charge du Client.

Le fait de prendre possession des fournitures et produits supplémentaires et/ou de laisser exécuter des travaux supplémentaires par TRIMAT vaudra acceptation par le Client de ces travaux, produits et fournitures supplémentaires aux prix indiqués par TRIMAT.

TRIMAT est cependant en droit de refuser toute demande du Client qui ne serait pas raisonnable ou légitime.

6. DÉLAIS DE LIVRAISON ET TRANSPORT

Les produits TRIMAT sont réputés livrés dès leur mise à disposition au Client.

Chaque livraison est accompagnée d'un bon de livraison détaillant les produits livrés. TRIMAT s'efforcera de respecter les lieux les dates de livraison souhaitées par le Client.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont établis en fonction des informations portées à la connaissance de TRIMAT au jour de la commande. Il peut arriver que la livraison ne soit pas, en tous points, conforme à la commande pour des raisons de production ou de rupture de stock. Dans ce cas, les livraisons seront fractionnées au fur et à mesure des disponibilités. Il ne sera accepté aucune indemnité, rabais, dommages et intérêts ou annulation du contrat correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non-conformité des marchandises tant que nous n'aurons pas été à même de contrôler contradictoirement la réalité et l'étendue du grief correspondant. TRIMAT n'assurera en aucun cas les conséquences d'un retard ou d'une non-conformité de livraison imputable au transporteur ou au destinataire lui-même. Les produits voyagent aux risques - qui sont transférés au Client lors de la commande - et périls du destinataire. Les produits sont réputés avoir quittés les locaux de TRIMAT en bon état d'entretien et d'emballage. L'emballage est à Charge du Client.

En l'absence d'indications spéciales du Client, l'emballage est proposé par TRIMAT au mieux des intérêts du Client. Toutes les opérations de transport, assurance, douane, octroi, manutention et d'amenée à pied d'œuvre et de manière générale toutes les charges annexes à la vente sont à la charge du Client auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée en présence du chauffeur.

En cas de perte, vol ou avarie dans le cadre d'un envoi confié à un transporteur, le Client devra exercer son recours contre celui-ci conformément et dans les délais prévus aux articles L 133-1 et suivants du Code de Commerce, même si l'expédition a été faite franco. En ce qui concerne les ventes à l'export, les risques sont couverts conformément aux Incoterms prévus au contrat de vente. En cas de transport par TRIMAT, le déchargement n'est jamais à sa charge ni sous sa responsabilité.

La responsabilité de TRIMAT est dérogée pour les produits et fournitures livrés sur un chantier en cas d'incendie ou de vol, le Client devant assurer la protection de ses matériels et marchandises.

7. TRANSFERT DES RISQUES

Nonobstant les stipulations de l'article 6, les risques sont transférés au Client au moment de la formation du contrat.

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport choisi, même pour les envois « franco de port ».

8. RÉCEPTION - CONFORMITÉ - RETOUR

À la réception de la livraison, le Client peut effectuer des réserves qui seront consignées sur le bordereau du transporteur.

Aucune demande ultérieure ne sera prise en considération : la réception est réputée conforme et acquise par la signature sans réserves du bon de livraison.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Il devra laisser à TRIMAT toute facilité pour procéder à la constatation des vices allégués et pour y porter remède s'il y a lieu. Le Client s'interdit d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers.

Tout retour de produits et fournitures non conformes devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de TRIMAT. Tous les produits et marchandises retournés sans cet accord écrit préalable seront tenus à la disposition du Client et ne donneront pas lieu à l'établissement d'un avoir, les frais et risques du retour étant toujours à la charge du Client. Des frais de stockage seront alors facturés au Client par TRIMAT.

9. RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Les travaux, fournitures et marchandises restent la propriété de TRIMAT jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).

Le paiement s'entend de l'encaissement desdites sommes. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances ou d'une facture ou l'annulation partielle ou totale - pourra entraîner la revendication des biens par TRIMAT sans qu'il soit besoin d'une quelconque procédure et sans que le client ne puisse s'y opposer.

Le Client s'engage à prévenir TRIMAT de toutes mesures prises par un tiers sur les produits non intégralement payés et à céder à TRIMAT, à première demande, tout ou partie des créances acquises sur les sous-acquéreurs des produits, à concurrence des sommes dues à TRIMAT.

Toute clause contraire au présent article figurant dans des conditions générales d'achat ou particulière au Client est réputée nulle et non écrite.

10. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ

Tous les travaux, produits et fournitures sont réalisés avec la plus grande diligence et selon les règles de l'Art dans le métier. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur (utilisation anormale ou abusive, négligence, chutes ou chocs, dégâts des eaux...) ou par un défaut ou un mauvais entretien sont exclus de la garantie. Sont également exclus les imperfections naturelles des produits. La mise en jeu de la garantie pour vice caché n'entraîne pour TRIMAT que le remplacement du matériel ou des marchandises fournies. La responsabilité de TRIMAT ne saurait être recherchée par suite d'inexécution de livraison ou de prestations de services, ou encore en raison de retard, s'il est avéré que l'un et/ou l'autre de ces faits ont été provoqués par une cause étrangère qui ne saurait être imputée à notre société.

11. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits les événements indépendants de la volonté du Client ou/et de TRIMAT, qu'ils ne sauraient raisonnablement être tenu de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont assimilés à des cas de forces majeures ou fortuits déchargeant TRIMAT de ses obligations de livrer dans les délais contractuels : les éventuels conflits sociaux générant des grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de TRIMAT ou de ses transporteurs habituels, des catastrophes ou incidents climatiques sérieux, les arrêts de production liés à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière premières ou composants, les épidémies.

Cette liste n'est pas exhaustive.

La survenance d'un cas fortuit autorise de plein droit la suspension des commandes en cours ou leur exécution tardive sans indemnités ni dommages et intérêts.

12. PRIX

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, notices, prospectus, sites internet, barèmes et tarifs ne sont, sauf stipulation contraire, donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de modification, sans avis préalable.

Le prix est stipulé en euros et hors taxes à la date du jour de la remise de l'offre, sous réserve d'exécution de la commande dans les trois mois suivant la date de l'acceptation de l'offre. Passé ce délai, ils sont susceptibles de révision. Les prix s'entendent net. Les taxes sont facturées au taux en vigueur au jour de la livraison.

En cas de prestation de services, les sommes que TRIMAT reçoit pour l'exécution de sa prestation sont la seule rémunération pour l'exécution des prestations convenues. Tout impôt, droit ou autres prestations à payer en application des lois et règlements français ou de ceux des pays clients importateurs sont à la charge de ces derniers.

Les produits destinés à l'export sont exonérés de TVA en application de l'article 262 ter du Code Général des Impôts. Pour les ventes à l'export, ne sont pas inclus : les frais de douane, les frais afférents au transport, à l'embarquement et au déchargement, à l'acheminement par conteneur ou autre mode de stockage jusqu'au port de destination, les droits et taxes exigibles à l'import et toutes les autres charges indirectes en vigueur.

Les produits sont payables à l'adresse d'émission de la facture.

Sauf stipulation contraire expresse, les factures sont payables quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, déduction faite d'un éventuel acompte versé à la commande par le Client.

En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées et acceptées dans les quinze (15) jours suivant leur expédition. A défaut TRIMAT sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation.

13. PAIEMENTS - PÉNALITÉS DE RETARD

Les paiements sont effectués nets et sans escompte en euros ou éventuellement en toute autre monnaie stipulée dans le contrat de vente.

Sans mise en demeure préalable du débiteur, le défaut de paiement d'une échéance ou d'une facture :

- Entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigible l'intégralité du prix,
- Entraîne la faculté pour TRIMAT d'exiger, par tous moyens, la restitution du produit livré,
- Entraîne le droit pour TRIMAT de suspendre l'exécution des autres commandes, nonobstant tous dommages et intérêts,
- Rend automatiquement le débiteur redevable d'une indemnité de retard forfaitaire de retard mensuelle égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage,
- Rend le débiteur redevable d'une pénalité contractuelle de quinze (15)% du montant TTC de la créance, dans le cas où la défaillance du Client aura contraint TRIMAT à engager une procédure pré-contentieuse.

En outre, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros est due de plein droit à TRIMAT en cas de retard de paiement.

En cas de non règlement de l'une quelconque de nos factures, tout règlement ultérieur, quelle qu'en soit la cause, sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

14. CLAUSE RÉGULATOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par le Client, le contrat pourra être résolu de plein droit par TRIMAT, après vaine mise en demeure adressée par LRAR, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

15. DROIT ET JURIDICTION : CLAUSE ATTRIBUTIVE

Seul le Droit français s'applique à l'ensemble des contrats TRIMAT. Tout litige sera de la compétence exclusive de la juridiction matériellement compétente du siège social de TRIMAT, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

B

EMB0032	23
EMB0042	12 / 13
EMB0043	10
EMB0047	4 / 5
EMB0048	19
EMB0050	4 / 5
EMB0051.	4 / 5
EMB0052	18
EMB0061.	6 / 7
EMB0068	20
EMB0070	16 / 17
EMB0073	6 / 7
EMB0076	6 / 7
EMB0104	11
EMB0110	10
EMB0123.	14
EMB0124.	15
EMB0125.	6 / 7
EMB0126.	6 / 7
EMB0127.	9
EMB0128.	8
EMB0131	11

TRIMAT

www.agencement-trimat.fr



CRÉATEUR D'AGENCEMENT

VOTRE SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT D'ESPACE

4 route du Verdon
49280 LA TESSOUALLE
Tél. 02 41 64 04 66
Fax 02 41 64 98 30



**TRIMAT, ENTREPRISE
DU GROUPE PR**
DES MÉTIERS RÉUNIS
POUR SERVIR
VOTRE OBJECTIF



www.groupepr.fr

